



CONCOURS FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

Le concours « Fleurissons notre village », visant l'embellissement de notre municipalité, est maintenu. Avec ce concours nous désirons inciter tous les citoyens à embellir notre municipalité et à améliorer notre milieu de vie, en fleurissant leurs propriétés.

TROIS PRIX TOTALISANT 500,00 \$ SERONT REMIS :

1^{er} prix
250,00 \$

2^e prix
150,00 \$

3^e prix
100,00 \$

Les prix seront remis lors de l'activité Fête Familiale qui se tiendra en septembre 2019.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune inscription n'est requise.
- Seuls les arrangements paysagers réalisés en façade de la propriété ou visible de la rue sont admis au concours (fleurs, arbres arbustes, etc.)
- À compter du 1^{er} août 2019 un comité de sélection circulera dans toutes les rues et procédera à l'évaluation des aménagements paysagers.
- Afin de donner à tous la chance de gagner un prix, le gagnant du premier prix ne sera à nouveau éligible à participer au concours que dans la troisième année suivant la remise de son prix.



Bonne chance aux participants!

21 COLLECTE DE BRANCHES MORTES

La collecte de branches mortes aura lieu lundi le 21 octobre prochain.

Les branches doivent être attachées en ballot, ne doivent pas être de plus de 2 pouces de diamètres et pas plus longues que 3 pieds.

COLLECTE DE FEUILLES MORTES

15

La deuxième collecte de feuilles mortes aura lieu vendredi le 15 novembre prochain.

SACS DE PAPIER OBLIGATOIRES, aucune limite de sacs en papier à mettre en bordure de la rue. Vous pouvez vous procurer les sacs dans les épiceries et quincailleries.



Chers Pointe-Fontunais et chères Pointe-Fontunaises, Voici le bilan de mi-année :

TRAVAUX DE DÉBLAIS ET REMBLAIS

Ces derniers 6 mois ont été intenses en émotion pour nous tous. Pour débiter, nous avons été interpellés par les citoyens suite à l'émission « Enquête » sur le dépôt de potentiels sols contaminés sur le territoire de la municipalité. Depuis, des rencontres avec le Ministère de l'Environnement et les citoyens nous ont permis de mieux comprendre le dossier et de rendre notre règlement sur les permis et certificats, spécifiquement reliés aux travaux de déblais et remblais, plus adéquat. Nous pouvons ainsi mieux contrôler la qualité des sols déposés lors de travaux de remblais.

CRÉATION DE DEUX COMITÉS.

Deux comités ont été créés durant la dernière année dont le comité d'embellissement qui a réalisé l'implantation d'une nouvelle plate-bande et l'agrandissement d'un stationnement au centre communautaire. D'autres réalisations sont à venir pour ce comité selon la confirmation de subventions demandées. Quant au comité des arts et de la culture, vous trouverez d'ailleurs dans ce bulletin un résumé des activités de ce comité.

« *Heureusement, les dommages de cette année, ne nécessiteront pas de démolition de résidences pour notre municipalité.* »

LA CRUE DES EAUX

Ce printemps, nous avons encore une fois dû subir les inconvénients causés par des crues exceptionnelles. Heureusement, les dommages de cette année, ne nécessiteront pas de démolition de résidences pour notre municipalité. Plusieurs résidents riverains nous ont souligné d'importants dommages causés par l'érosion des berges dues au fort courant à la sortie de la centrale de Carillon. Soyez assurés que nous travaillons avec les autorités concernées pour trouver des solutions durables, et ce, pour l'ensemble des propriétés riveraines. L'adhésion de la municipalité au Comité Multimunicipal de Sécurité civile (CMSC) nous a permis une réponse plus appropriée en plus de maintenir nos activités de service régulier pour l'ensemble de la population sans qu'il y ait trop d'impacts négatifs. Nous tenons à remercier la ville de Rigaud et son coordonnateur en sécurité civile, Monsieur Éric Martel, pour leur excellente collaboration et support dans la réponse à ce sinistre.

FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

Encore une fois cette année, il me fait plaisir de vous inviter à participer en grand nombre au concours « Fleurissons notre village » dont vous trouverez les détails à la page 1, du présent bulletin. Vous avez besoin d'un lieu pour vos célébrations? La mise à niveau du Pavillon Pointe-Fortune étant maintenant terminée, nous sommes heureux de vous informer qu'il est maintenant disponible pour location.

NOUVEAU SITE INTERNET

Vous avez peut-être déjà constaté que notre site internet a été lancé en janvier 2019. Il a été réalisé par la firme « Les Manifestes » qui a également optimisé nos divers moyens de communication avec les citoyens et avons mis en place une infolettre. Déjà plusieurs citoyens s'y sont abonnés pour rester aux faits de l'actualité municipale. J'invite tous les citoyens qui ne se seraient pas inscrits à l'infolettre de nous communiquer leur adresse courriel.



À venir

Les travaux de réfection de la chaussée de la rue Chouinard et de prolongement de la bordure de ciment de la rue Nantel devraient être réalisés dans les prochaines semaines.

Nous rappelons que le conseil doit adopter un plan de mesures d'urgence pour le 9 novembre 2019 afin de se conformer au « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ».

Les réunions du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception des réunions de juillet et septembre qui se tiendront un mardi : C'est l'endroit et l'occasion pour vous de poser vos questions. Je rappelle à tous qu'en cas de problème avec des infrastructures municipales en dehors de nos heures d'ouverture, composez le 311. Un service de répartition communiquera avec les autorités concernées. En cas d'urgence (POLICE, INCENDIE, AMBULANCE) composez le 911.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un bel été et vous invite à participer en grand nombre aux activités estivales.

François Bélanger,
maire



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont:
Lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre au 1^{er} janvier 2020 inclusivement.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2019, les réunions du Conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception des réunions de juillet et septembre qui se tiendront un mardi :

Calendrier des réunions :

lundi 7 janvier	mardi 2 juillet
lundi 4 février	lundi 5 août
lundi 4 mars	mardi 3 septembre
lundi 1 ^{er} avril	lundi 7 octobre
lundi 6 mai	lundi 4 novembre
lundi 3 juin	lundi 2 décembre

PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

PERSONNEL - 450 451-5178

Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-Charles Filion, poste 2

Inspectrice et urbanisme/Adjointe administration

Andréa Chouinard, poste 4

Adjointe à la direction/comptabilité

Louise Arcand, poste 3

ÉLUS

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Guylaine Charlebois

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

Vous pouvez consulter notre site web au pointefortune.ca pour plus d'information et obtenir les formulaires pour tous les permis, voir les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, le plan d'urbanisme et certains règlements.

Bon matin à tous !

JUS SANTÉ DU MAIRE DE POINTE-FORTUNE

Utiliser un extracteur à jus Omega, modèle 8005.

GREEN GINGER ALE

3 pommes moyennes ou 545 gr
2 branches céleri de 12 po ou 126 gr
1 concombre ou 300 gr
Racine de gingembre de 24 gr
1 lime, 65 gr

APPLEBERRY LUSH

1 pomme ou 185 gr
7 carottes moyennes ou 430 gr
1 tasse de fraises ou 145 gm
¾ tasse de fruits d'argousier (pas nécessaire mais très vitaminé qui donne un goût acidulé)

ROCK THE BEET

1 grosse bettrave (3 po de diamètre) ou 175 gr
½ citron (2 po de diamètre) ou 42 gr
3 poires format moyen ou 540 gr
1 tasse de fraises ou 123 gm
½ tasse de fruit d'argousier (pas obligatoire mais très vitaminé, goût acidulé)

THE EYE OPENER

2 pommes moyennes ou 365 gr
10 carottes moyennes ou 650 gr
1 orange sans pelure ou 190 gr
10 gr de gingembre
1 tasse de fruit d'argousier (optionnel)

En bref...

CLUB DE LECTURE DE POINTE-FORTUNE

Le Club de lecture de Pointe-Fortune fête sa première année d'existence. Le Club a officiellement vu le jour le 18 juin 2018. Présentement, il y a 7 membres réguliers et les rencontres se tiennent habituellement une fois par mois. Parmi nos membres, nous comptons l'auteur de la série de livres Agrippa, M. Jean-Pierre Ste Marie.

Depuis le début les sujets abordés ont été variés. Quelquefois il y a eu lecture d'un même livre, tantôt on choisissait un livre soit par le même auteur, soit un livre différent mais arborant un même thème.

Parmi les thèmes nous avons lu sur les plantes, des biographies ainsi que l'histoire de la grand-mère d'Anais Barbeau-Lavalette, Suzanne Meloche dans « La Femme qui fuit ». Cette dernière, artiste, faisait partie du mouvement du « Refus Global », à la fin des années 1940 qui contestait vivement l'église, le gouvernement répressif sans pour autant avoir un plan « B ». Ce livre a soulevé beaucoup d'émotions et de commentaires. Le mouvement qui a causé une révolution idéologique au Québec, a laissé beaucoup de séquelles néfastes sur les familles et les enfants de ceux et celles qui en ont fait partie.

On a aussi lu une histoire d'un auteur d'un autre pays, (au choix), un classique, ainsi qu'un des livres, au choix,



3e versements taxes 2019

Le 15 août sera la dernière journée pour le paiement de votre dernier versement de taxes pour l'année 2019





Sondage

NOUS VOULONS VOTRE OPINION!

La bande de la surface multisports du parc Olivier-Guimond doit être remis en état mais cela nécessite un investissement important.

Remplissez le sondage sur notre site web :
pointefortune.ca/nous-voulons-votre-opinion

COURS OFFERTS À POINTE-FORTUNE

Cours offerts au Pavillon situé au 275 Montée Inter-Provinciale à Pointe-Fortune :

Zumba, les lundis
Mme Andrée Fournier
514 318-6901

Yoga, les mardis
Mme Guylaine Charlebois
450 451-4581

POINTE FORTUNE REVISITÉE

Les jeunes de Pointe-Fortune, à l'époque, ne manquaient pas d'imagination et d'initiative. Il y a 136 ans, soit en décembre 1883, un groupe de jeunes de la « Pointe » ont formé un Club de raquettes qui se nommait « The Point Fortune Tuque Bleue Snow Shoe Club ».

Ce club comprenait 25 membres où l'on avait fait appel à la « gente féminine ». Pour y participer, il leur fallait un manteau couverture blanc, une tuque bleue à glands rouges, une ceinture rouge et des bas rouges !

La première sortie eut lieu le 20 décembre 1883 et les jeunes se sont rendus à la demeure du maire de l'époque, M. George Augustus Barclay. Ce dernier habitait la maison devenue plus tard la résidence de Claude et Monique Sabourin, située à l'extrémité est du village de Pointe-Fortune. On dit dans l'article que la température ce soir là ne se prêtait pas aux raquettes!

Est-ce que le Club a duré plus d'une saison ?
J'ignore la réponse.

Ceci n'est qu'une anecdote de la vie des Pointe-Fortunais (es) d'antan.

Lorraine Auerbach Chevrier

Réf : The Daily Witness, 21 décembre 1883, p. 3

de l'auteur Nassim Taleb, un auteur fort en marketing qui a soulevé des discussions animées et des opinions très divergentes. Qu'on l'aime, qu'on ne l'aime pas, chose certaine, cet auteur ne nous laissait pas indifférent.

Il y a eu aussi lecture de « Les Empocheurs » d'Yves Beauchemin dont les personnages ressemblent étrangement à ceux et celles présentés à la Commission Charbonneau en 2016. C'est une histoire romancée qui démontre le côté « noir » de la nature humaine où l'on peut tout faire pour l'argent et la notoriété. Ce livre n'a pas plus à tous.

Enfin, nous avons eu le plaisir de lire et de commenter les premiers chapitres du futur roman historique de Jean-Pierre Ste Marie. Nous nous retrouvons au 17^e siècle, en Nouvelle France. Une histoire romancée de l'époque du début de la colonie à Montréal. Nous avons bien hâte de lire la suite.

IMPLANTATION D'UN CROQUE-LIVRE

La municipalité a conclu une entente avec la Table de concertation de la Petite enfance de Vaudreuil-Soulanges pour l'implantation d'un Croque-Livre. Il s'agit d'une boîte de partage de livre pour les 0-12 ans. Les Croques-livres sont une occasion privilégiée de rencontre entre les livres et les enfants.



Saviez-vous que ?

UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE

Aucune construction, aucun ouvrage, aucune affiche n'est permis dans l'emprise de la voie publique à l'exception des travaux de terrassement et de gazonnement, des accès automobiles et piétonniers et des bordures de béton n'excédant pas 15 cm (6 po) de hauteur. **De plus, l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains. Règlement 276 article 508.**

...UNE NUISANCE, C'EST :

Constitue une nuisance et est prohibé, pour toute personne, de faire, de permettre ou de tolérer qu'il soit fait entre, 21 h et 7 h du lundi au vendredi et de 18 h à 9 h le samedi et le dimanche, du bruit de manière à troubler la paix et le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage en exécutant, notamment, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser de l'outillage bruyant notamment une tondeuse, une scie à chaîne.

Le présent article ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes, ni aux producteurs agricoles lors de la pratique des activités agricoles, ni aux activités de déneigement ou aux activités d'entretien de terrains de golf.

Le règlement sera modifié en août.

LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS.

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

...LES CHIENS ET CHATS :

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 15\$ dollars. Maximum permis : 2 chiens par adresse

...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'information visitez le site Santé Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>.

...ADRESSE CIVIQUE.

Règlement 353-2017, article 5 : Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, arbuste, neige et autre objet.



...UN PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine, d'un ponceau, ...

Pour des informations supplémentaires, visitez la section Règlements et Permis sur le site web de la municipalité au pointefortune.ca, passez nous voir au bureau municipal ou appelez-nous au **450 451-5178, poste 4**. L'inspecteur est présent le mardi entre octobre et mars et les lundis et mardis le reste de l'année.
urbanisme@pointefortune.ca

...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

...SUR LES TERRAINS OCCUPÉS PAR UNE HABITATION SONT PERMIS :

- Un maximum de deux équipements/véhicules récréatifs (bateaux de plaisance, roulotte de plaisance, tente-roulotte ou maison motorisée) dans les cours latérale et arrière.
- N'est pas permis le stationnement de véhicules lourds, de camions citernes, d'autobus de plus de 15 passagers ou de machinerie lourde (à l'intérieur des zones résidentielles).

DÉPÔT ET SUIVI DE PLAINTE

Toute personne désirant faire une plainte ou demande à la municipalité peut le faire en personne, par écrit ou via le site internet sous l'onglet « CONTACT ».

Soyez assuré que toute plainte ou demande reçue sera évaluée et un suivi sera effectué auprès du demandeur.

...LES ABRIS TEMPORAIRES SONT PERMIS ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 15 AVRIL.

....CONSERVATION DES BOISÉS ET COUPE DES ARBRES (Règlement 276, section C)

Dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, une densité arborescente minimale de un(1) arbre pour chaque 100 mètres carrés (1 076 pi²) de superficie de terrain doit être conservée. Si un ou des arbres doivent être abattus pour l'un des motifs énumérés à l'article 715 et que cette densité n'est plus respectée, le propriétaire doit procéder à la plantation d'arbres de façon à atteindre cet objectif.

Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.





COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les lundis.

COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doit être déposé avant 7 heure le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1er vendredi du mois.

Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

ÉCOCENTRE À RIGAUD

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tout ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

mrcvs.ca/écocentre ou 450 455-5434.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire :

1^{er} avril au 30 novembre :
Lun-jeu-ven : OUVERT 12h à 17h, mar-mer FERMÉ,
sam-dim OUVERT 9 à 16



Calendrier des collectes,
disponible en tout temps :
pointefortune.ca



Informations utiles sur la récupération :
recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour toute questions, communiquer avec nous :
450 451-5178, poste 0



Municipalité de
Pointe-Fortune